



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le règlement ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 8 octobre 2024, est entré en vigueur le 8 janvier 2025, date de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC des Laurentides à la suite de son approbation.

### **RÈGLEMENT 600-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 600 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME**

Ce règlement modifie le Règlement 600 afin notamment de modifier les affectations du sol dans le secteur de l'ancien champ de pratique du Golf La falaise et aux abords de celui-ci.

Toute personne peut consulter ce règlement à la mairie, sur les heures de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité : <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 9 janvier 2025

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint